



- A1 - Servitudes relatives à la protection des forêts soumises au régime forestier
- AC1 - Monuments historiques
- ★ Monument Historique inscrit
- périmètre de protection de 500 mètres
- I3 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz
- SUP 1 (55 m)
- SUP 2 (5 m)
- SUP 3 (5 m)
- I4 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
- T1 - Zone ferroviaire en bordure de laquelle peuvent s'appliquer les servitudes relatives aux chemins de fer
- PT1 - Télécommunications - protection contre les perturbations électromagnétiques  
zone de protection
- PT2 - Télécommunications - protection contre les obstacles  
zone secondaire/spéciale de dégagement ; secteur de dégagement
- PT3 - Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques concernant l'établissement, l'entretien et le fonctionnement des lignes et des installations de télécommunications

Les représentations cartographiques des servitudes sont fournies à titre informatif. Elles ne dispensent pas des consultations obligatoires auprès des autorités publiques, des gestionnaires de données et de servitudes ou des services instructeurs.

**maître d'ouvrage :**  
**SIVU Sauer-Pechelbronn**

---

**Plan Local d'Urbanisme Intercommunal**

---

**Servitudes d'Utilité Publique**  
**Commune de Kutzenhausen**

REVISION N°1  
 PLUi ARRETE  
 Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Syndical en date du 9 octobre 2018.  
 A Merwiller-Pechelbron, le  
 Le Président, M. Alfred KREISS,

